

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_22
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale

Service en charge : Petite enfance

Objet : Signature de la Convention d'objectifs et de financement 2024-2027 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour le « Jardin des Zaplous »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-19 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la Convention d'objectifs et de financement précitée, qui poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil, dans un double objectif de conciliation vie familiale, vie professionnelle et d'investissement social ; qu'à ce titre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire soutient l'activité du Jardin des Zaplous ;

Considérant que la présente convention, conclue pour une durée de 4 ans du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2027 sera appliquée de manière rétroactive, définit et encadre les conditions et les modalités d'intervention et de versement pour :

- La prestation de service unique (Psu),
- Le bonus « mixité sociale »,
- Le bonus « inclusion handicap »,
- Le bonus « territoire Ctg »,
- Le bonus « trajectoire développement »,
- Le financement des journées pédagogiques,
- Le financement des heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants,
- Le bonus « attractivité »
- Linéarisation de la Psu

Et vu le projet de Convention d'objectifs et de financement tel que rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la Convention d'objectifs et de financement 2024-2027 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour le Jardin des Zaplous,
- Dire que les recettes afférentes seront versées au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_22
Référence Nomenclature n°7.5

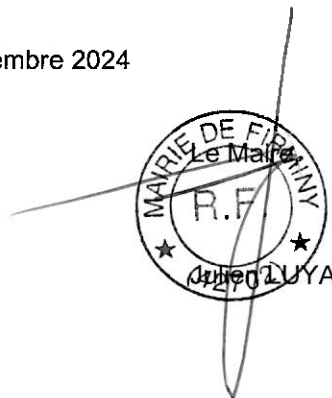
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la Convention d'objectifs et de financement 2024-2027 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour le Jardin des Zaplous,
- **DIT** que les recettes afférentes seront versées au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

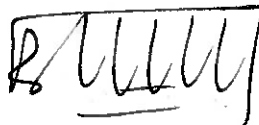
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

La Secrétaire de séance

Chantal PORTAILLER

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 19. Septembre 2024.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**Signature de la Convention d'objectifs et de financement 2024-2027
entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de
la Loire pour le « Jardin des Zaplous »**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PORTAILLER Chantal.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de membres absents :
Nombre de votants : 33

